



COMPLÉMENT D'INFORMATION – UAF 041-51

L'UAF 041-51 est la plus méridionale des UAF de la Mauricie. À cet égard, le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune occupe 61 % du territoire alors que la sapinière à bouleau jaune occupe 39 %. L'opérationnalisation de l'aménagement de la forêt mixte y représente d'ailleurs un défi de taille compte tenu de l'importance des volumes en essences secondaires requérant plus d'efforts de planification pour l'intégration de la récolte. À cet égard, le tableau suivant présente la provenance des volumes de chaque essence en fonction du type de couvert forestier :

Essences	Feuillu	Mélangé	Résineux
SEPM	11 %	40 %	49 %
Bouleau blanc	31 %	50 %	19 %
Peupliers	47 %	36 %	17 %
Autres feuillus	44 %	48 %	8 %

L'UAF est composée des aires communes 041-01 (98 %), 041-02 (100 %), 043-03 (16 %) et 062-02 (2 %).

La conciliation des multiples usages de la forêt représente également un enjeu de taille. En effet, en plus de l'approvisionnement de nombreuses usines de transformation du bois, ce territoire renferme :

- 2 pourvoiries avec droits exclusifs (120 km²)
- 2 pourvoiries sans droits exclusifs
- 3 ZEC (1 730 km²)
- 3 Réserves fauniques (1 978 km²)
- Villégiature dispersée sur les terres publiques omniprésente avec plus de 675 sites et 258 ha de villégiature regroupée, plusieurs camps de trappeurs, camping, sentiers de randonnées diverses, etc., nécessitant la prise en compte de plus de 32 000 ha d'encadrements visuels dans les calculs de possibilité forestière.

Finalement, les résultats de possibilité forestière présentés dans ce document ne tiennent pas compte de l'implantation des aires protégées projetées puisque leur localisation n'était pas connue au moment des calculs.

